

Le projet PROXIMA vise à étudier et à améliorer les conditions de travail des aides familiales actives dans le secteur de l'aide à domicile. Pour ce faire, une recherche et des actions de sensibilisation, d'information et de formation destinées au secteur ont été développées.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la programmation fédérale FSE 2000-2006. Il a été co-financé par le Fonds Social Européen et par le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale. Il repose sur une collaboration entre différents partenaires: la direction générale «Humanisation du Travail» du SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale, l'HIVA de la KU Leuven et le Service de Psychologie du Travail de l'Université de Mons-Hainaut (UMH). Il a donné naissance à trois brochures.

- Un état des lieux du secteur de l'aide à domicile a été dressé pour les trois régions du pays. Une vaste enquête a été réalisée par le biais de deux questionnaires : l'un destiné aux aides familiales qui ont été interrogées sur leurs conditions de travail et l'autre concernant les responsables des services qui ont été questionnés sur leur politique et leur gestion du travail. Les principaux résultats de cette enquête ont été publiés dans la brochure : **Travailler comme aide familiale à domicile. Principaux résultats de l'enquête Proxima.**
- Du point de vue des actions, un inventaire d'outils et de bonnes pratiques déjà existant dans l'aide à domicile, tant au niveau national qu'international, a été élaboré. Il est publié sous le titre: **Travailler comme aide familiale à domicile. Inventaire des outils et des bonnes pratiques pour améliorer les conditions de travail.**
- L'ensemble des résultats du projet PROXIMA renvoie à un ensemble de recommandations pratiques destinées aux responsables des services d'aide à domicile. Ces recommandations concernent l'organisation du travail mais aussi la gestion des différentes étapes du processus d'aide aux bénéficiaires. Elles constituent la troisième brochure: **Travailler comme aide familiale à domicile. Manuel pour l'amélioration des conditions de travail des aides familiales.**

Le projet PROXIMA a également donné naissance à deux collaborations.

- La première a été réalisée en synergie avec le projet SOBANE. Elle a donné lieu à une adaptation au secteur de l'aide à domicile, du guide Déparis de dépistage participatif des risques (**Guide de concertation Déparis: l'aide à domicile**). Une check-list complémentaire a également été conçue (**Check-list d'évaluation chez les bénéficiaires**). Celle-ci permet d'identifier des risques spécifiques rencontrés chez les bénéficiaires mais qui ne peuvent pas être relatés par les prestataires eux-mêmes.
- La seconde collaboration concerne le projet LOMBALGIES. Pour prévenir les maux de dos chez les aides familiales, différents outils ont été développés, comme un programme de formation, soutenu par une brochure (**Prévention des maux de dos dans le secteur de l'aide à domicile**). Deux check-lists ont également été réalisées qui peuvent être remplies par les aides familiales elles-mêmes (**Aide à domicile. Fiche d'analyse des risques pour le dos; Aidez le dos des aides familiales. Proposition de matériel à fournir à l'aide familiale**). Elles permettent une analyse des risques pour le dos et envisagent différentes mesures de prévention. Il existe aussi une fiche destinée aux bénéficiaires (**Aidez le dos des aides familiales. Recommandations aux bénéficiaires**). Il s'agit surtout de les sensibiliser à la nécessité de mettre à disposition des aides familiales du matériel adéquat.

L'ensemble des outils développés dans le cadre du projet PROXIMA sont disponibles gratuitement et peuvent être demandés au Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale :

- par téléphone au 02 233 42 14 ou par fax au 02 233 42 36
- par écrit à la Cellule Publications du SPF, rue Ernest Blerot 1 – 1070 Bruxelles
- par email: publications@emploi.belgique.be
- ou téléchargés sur le site Internet du SPF www.emploi.belgique.be/ thèmes «Bien-être au travail» > «Publications» (à droite de la page)



SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
rue Ernest Blerot 1 - 1070 Bruxelles
www.emploi.belgique.be



Ce document a pu être réalisé grâce
à l'appui de l'Union européenne
Fonds social européen